

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES

VIOLENCES SEXUELLES - ATTEINTE AUX PERSONNES - HARCELEMENT - DISCRIMINATION - BIZUTAGE -
MANIPULATION DE COMPÉTITION - CORRUPTION - RADICALISATION

QUELLES PROCÉDURES ?

CES TROIS PROCÉDURES NE SONT PAS EXCLUSIVES LES UNES DES AUTRES ET SONT MENÉES SIMULTANÉMENT

JUSTICE - POLICE

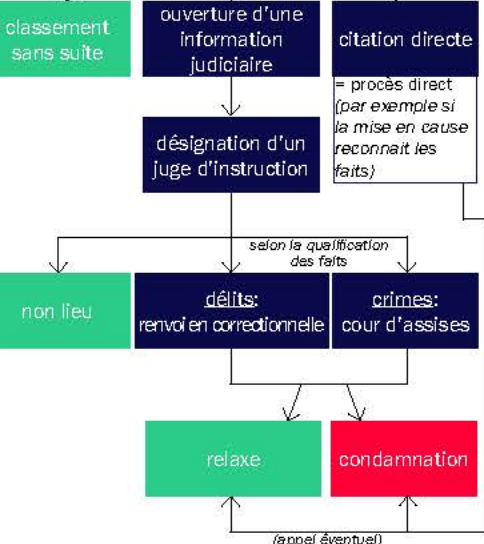
signalement ou plainte au **procureur**
plainte simple au **commissariat**
plainte avec constitution de **partie civile**



Déclenchement d'une procédure judiciaire

enquête préliminaire

(enquête de police ou
de gendarmerie)



DELAI MAXIMUM POUR DEPOSER PLAINTE A COMPTER DES FAITS

délits: **6 ans**
crimes: **20 ans**
délits sur mineurs: **jusqu'à 10 ou 20 ans après la majorité suivant les cas**
crime sur mineurs: **jusqu'à 30 ans après la majorité**

ENJEUX:

faire condamner l'agresseur
faire indemniser la victime
(si partie civile)

la procédure entière dure **plusieurs années**

MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

- signalement au **service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**
- signalement auprès du **Ministère chargé des sports**
(cellule Signal-Sports)



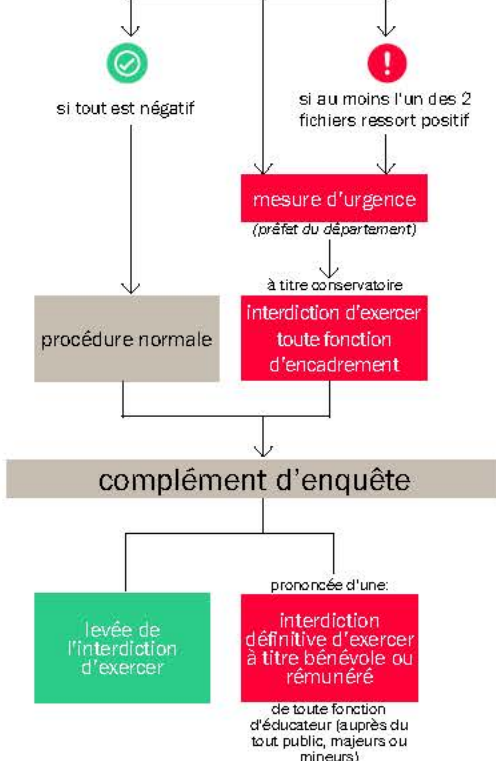
MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Déclenchement d'une procédure administrative

enquête administrative

= consultation **fiche B2** (casier
judiciaire) et **FIJAIS**



ENJEUX:

- protéger les pratiquants
- interdire à un agresseur d'exercer
(dans un club, un pôle etc.)

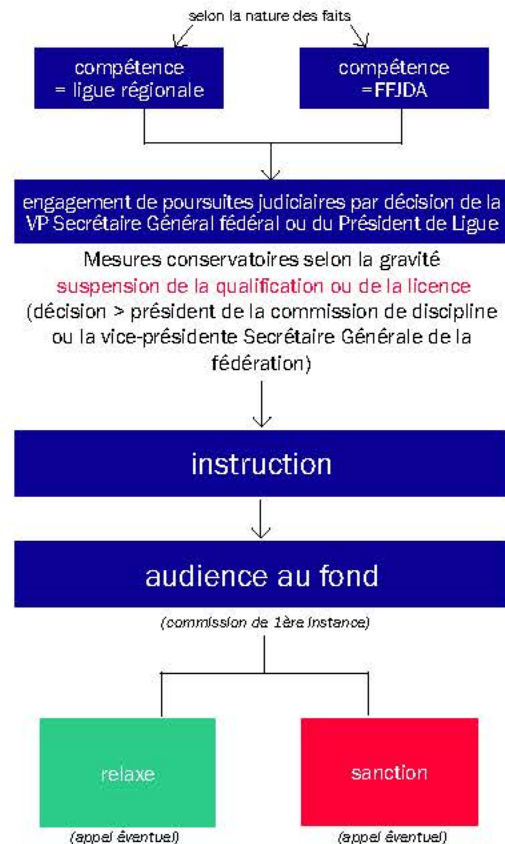
durée du début de l'enquête à la mesure d'urgence:
environ 24 heures
durée de la mesure d'urgence à la fin de la procédure:
6 mois maximum

FRANCE JUDO

- signalement à la **Fédération** (plateforme **ALERTE DERIVE JUDO - Cellule Judo Propre**)
→ traitement par une cellule spécifique paritaire
→ transmission le cas échéant aux instances compétentes (Ministère chargé des Sports (Signal-Sports), Procureur de la République, commission de discipline...)



Déclenchement d'une procédure disciplinaire fédérale



Informez Signal-Sports de toute issue de la procédure

ENJEUX:

- Protéger les pratiquant.e.s
- Garantir le bien-être dans la pratique du sport
- Protéger la fédération
- Développer une éthique de son sport.

la procédure entière dure **10 semaines maximum**
pour la première instance.

COMMENT RÉAGIR ?

JE SUIS VICTIME

APPELER LE 17 OU LE 112
depuis un portable

Je peux appeler un numéro d'écoute
et d'aide:



Que les faits soient anciens ou récents,

IL FAUT EN PARLER

- à une personne de confiance
(parent, ami, professeur, dirigeant de votre club etc.)
- à un professionnel
(médecin, assistante sociale, avocat)

SIGNALEZ

les faits à la police et à la gendarmerie.

Les services de police ou de gendarmerie ont mis en place des dispositifs d'accueil et d'aide aux victimes: intervenantes sociales, psychologue etc.

JE SUIS TÉMOIN

Lorsqu'il y a un danger grave et immédiat
pour la victime,

APPELER LE 17 IMMEDIATEMENT

Si vous avez connaissance des faits après ou si
vous avez des doutes ou des suspicions:

EN CAS DE DOUTE:

faire une information préoccupante auprès de la
CRIP

SIGNALEZ-LE:

- auprès des forces de l'ordre (police ou gendarmerie)
- au service social de votre mairie
- à des associations d'aides aux victimes
- à un dirigeant de club, du comité, de la ligue
- à la cellule dédiée au sein du ministère des sports: signal-sports@sports.gouv.fr
- auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (protection des populations) de votre département
- en cas de faits graves ou de violences avérées, auprès du procureur de la République (adresse du tribunal judiciaire)

**L'enjeu est de proposer son aide à la victime
pour qu'elle puisse d'abord être protégée, puis
faire les démarches pour porter plainte.**

L'article 434-3 du Code Pénal impose à toutes et tous la
dénonciation aux autorités judiciaires ou administratives
en cas de connaissance de privations, mauvais traitement,
agressions et atteintes sexuelles infligées à un mineur.

Dans tous les cas, si l'agresseur est lié à l'activité du Judo et DA (en club, en pôle, en sélection), il est impératif d'informer la France Judo via la plateforme:

CELLULE JUDO PROPRE -> www.ffjudo.com/prevenir-les-derives

Toute information transmise sera traitée avec une absolue confidentialité au sein d'une cellule spécifique.